



MICROFICHE N°

30358

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الزراعي
تونس

F

1

CADA/PA 3739

CADA 30358

REPUBLIQUE TUNISIENNE

SECRETARIAT D'ETAT A L'AGRICULTURE

Service de la Production Agricole
Hôpital de Hammam

MEMBRE

UNITES COOPERATIVES D'EXPLOITATION

PROJET

UNITE COOP

COMMUNAUTÉ DE SOUS

DEVELOPPEMENT AGRICOLE

REPUBLIQUE TUNISIENNE

-
SECRETARIAT D'ETAT
A L' AGRICULTURE

-
SOUS-DIRECTION
DE LA PRODUCTION AGRICOLE
VEGETALE ET ANIMALE

-
B.E.C.O.M.E.V.
-

UNITES COOPERATIVES D'EXPLOITATION

P R O J E T

-
HENCHIR GRIMIT

DELEGATION D'ENFIDAVILLE

-
Gouvernorat de SOUSSE
-

S O M M A I R E

Pages.

NOTE DE PRESENTATION -

I - PLAN D'OCCUPATION DU SOL	I
II - MECANISATION-CHEPTEL DE TRAIT	I
III - EMPLOI	II
IV - LES CREDITS	II
V - LES REVENUS	II
CONCLUSION	V

P R O J E T -

PLAN DE SITUATION -

I - ETUDE DU MILIEU	1
1° - SITUATION GEOGRAPHIQUE	1
2° - GEOLOGIE ET PEDOLOGIE	1
3° - CLIMATOLOGIE	3
4° - RESSOURCES EN EAU	5
II - SITUATION ACTUELLE	7
III - BARRAGES-RENDREMENTS-REVENUS-EMPLOIS	8
1° - PREAMBULE	8
2° - ETUDE ECONOMIQUE DE L'OLEICULTURE	9
3° - ETUDE ECONOMIQUE DE LA CEREAUCULTURE	15
4° - ETUDE ECONOMIQUE DES PATURAGES	18
IV - LES PRETS	20
1° - PRETS A LONG TERME	20
2° - PRETS A MOYEN TERME	21

./.

	Pages.
V - LA COOPERATIVE	22
1° - COMPOSITION	22
2° - NOMBRE D'OVINS	22
3° - SUPERFICIE A PLANTER EN CACTUS	22
4° - NOMBRE DE CHATEAUX	23
5° - REVENUS	23
6° - NOMBRE D'ATTRIBUTAIRES	23
7° - VARIATION DU REVENU	23
VARIATION DU RAPPORT DE L'EXPLCITATION	25
CREDITS NECESSAIRES A LA COOPERATIVE	26
CHARGES DE LA COOPERATIVE	27
VARIATION DE LA MAIN-D'OEUVRE DANS LA COOPERATIVE	28
<u>CHOIX DES COOPERATEURS -</u>	30

P L A N S -

PLAN PARCELLAIRE : 1/20 000
 PLAN AGRICOLE : 1/20 000

	Pages.
V - LA COOPERATIVE	22
1° - COMPOSITION	22
2° - NOMBRE D'OVINS	22
3° - SUPERFICIE A PLANTER EN CACTUS	22
4° - NOMBRE DE CHATEAUX	23
5° - REVENUS	23
6° - NOMBRE D'ATTRIBUTAIRES	23
7° - VARIATION DU REVENU	23
VARIATION DU RAPPORT DE L'EXPLCITATION	25
CREDITS NECESSAIRES A LA COOPERATIVE	26
CHARGES DE LA COOPERATIVE	27
VARIATION DE LA MAIN-D'OEUVRE DANS LA COOPERATIVE	28
<u>CHOIX DES COOPERATEURS -</u>	30

P L A N S -

PLAN PARCELLAIRE : 1/20 000
 PLAN AGRICOLE : 1/20 000

NOTE DE PRESENTATION

NOTE DE PRESENTATION

I - PLAN D'OCCUPATION DU SOL

Le HENCHIR GRINIT comprend 5 690 ha dont 250 ha environ portent des plantations de plus de 15 ans qui seront laissées à leurs propriétaires. Les vocations agricoles des 5 440 ha restant se répartissent comme suit :

Terres plantables 2 387 ha	Classées P 2 493 ha	Cactus : 93 ha Oliviers et amandiers : 400 ha
	Classées P 3 1 894 ha	Cactus : 344 ha Oliviers et amandiers : 1 550 ha
Terres cultivables 1 134 ha	Classées C 1	: 565 ha porteront des céréales
	Classées C 2	: 424 ha pour entretien de 212 moutons
	Classées C 3	: 145 ha pour entretien de 72 moutons
Pâturages :	1 100 ha pour l'entretien de 550 moutons	
Terres non cultivables :	253 ha pour l'entretien de 63 moutons	
Forêts	: 566 ha	

La surface Agricole utile est de 4 846 ha

II - MECANISATION - CHEPTEL DE TRAIT

L'arrosage des jeunes plantations sera assurée par 10 tracteurs :

six seront achetés la 1ère année
trois la seconde année
et un la troisième année

Les labours et travaux d'entretien des plantations et des terres à céréales seront assurés au point de vue traction par 200 charrues.

III - EMPLOI

L'emploi par part accordée est élevé au début de la mise en route de la coopérative :

431 jours la 1ère année, il passe par un maximum au cours de la 5ème année avec 483 jours (dont 398 jours pour les plantations) ce qui imposera de faire appel à la main d'oeuvre familiale. Il faudra compter sur 1,5 personnes actives en moyenne par famille. L'emploi se stabilise à partir de la 12ème année à 292 jours.

IV - LES CREDITS

Crédit total . . . 466 765 D
Crédit par coopérateurs 1.852 D.
Taux foyer (SAU/nombre de coopérateurs) 18 ha 9

Les crédits demandés par coopérateur (1 852 D) sont assez élevés ce qui se conçoit aisément puisqu'il y a la moitié de la SAU qui doit être plantée (2 387 ha sur 4 846 ha).

V - LES REVENUS

1) - à l'état adulte

Les revenus disponibles pour l'agriculteur sont :

- pour les plantations d'oliviers de 35,300 D par ha de terre classée P 2 de 29,800 D par ha de terre classée P 3
- pour la céréaliculture de terre classée C 1 de 8,750 D par ha
- pour les pâturages de terre classée C 2, C 3 ou en Pat. de 1,420 D par ha de 0,710 D par ha de terre classée N C.

L'effectif du troupeau ovin est de 929 bêtes.

L'ensemble donne un revenu de 63 980 D à partir de 1994 ce qui permet d'accorder 252 parts à l'ensemble des propriétaires actuels.

2) - Pendant la phase de création de la coopérative

Nous pouvons y distinguer 3 périodes :

a) période d'aménagement des plantations

Elle comprend les années 1964 à 1971 incluse.

Le crédit de plantation est de 120 D (45 D de subvention et 75 D de prêt) débloqué en 3 ans (50 D la 1ère année + 30 D pour l'achat de plants et du petit matériel, 20 D la 2ème année et 20 D la 3ème année).

Les salaires distribués au titre crédit de plantations s'ajoutent alors au revenu d'exploitation mais celui-ci étant très faible le revenu par coopérateur est faible et certaines années très faible (1970 et 1971).

b) - Période d'entretien des plantations .

La Coopérative ne reçoit plus de crédit mais les produits des plantations d'Amandiers couvrent les charges d'entretien des plantations et les frais de main-d'oeuvre. La rémunération de la journée de travail varie entre 600 et 700 millimes.

c) - Période de remboursement des prêts de plantation .

Les remboursements des prêts de plantation commencent en 1979. Ils diminuent légèrement le revenu distribuable aux Coopérateurs et abaisse la rémunération de la journée de travail à un chiffre compris entre 550 et 600 millimes .

CONCLUSION

La période d'aménagement des plantations du fait qu'il y a à peu près la moitié de la S.A.U. à planter correspond pour les toutes premières années à une période où la rémunération de la journée de travail est particulièrement basse. En fait le chiffre qui pourrait être avancé (120 à 150 millimes) risque de ne pas être exact puisque nous n'avons pas tenu compte dans les surfaces à planter des jeunes plantations déjà existantes, ce qui aura pour effet de diminuer le nombre de journées de travail.

FICHE RÉCAPITULATIVE DE LA RÉPARTITION DES CRÉDITS
EN DINARS

Années	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
A court terme	7 000 D	-	-	-	-	-	-
A moyen terme	45 430 D	9 000 D	3 000 D	-	-	-	-
A long terme	213 060 D	36 000 D	36 000 D	36 000 D	42 000 D	36 000 D	-
Total ...	265 490 D	45 000 D	39 000 D	36 000 D	42 000 D	36 000 D	-
dont							
Subvention	135 830 D	14 400 D	13 800 D	13 500 D	15 750 D	13 500 D	-

PROJET

PLAN DE SITUATION

Extrait des cartes au 1/50 000
de SIDI BOU ALI et ENFIDAVILLE

HENCHIR GRIMIT



I - ETUDE DU MILIEU

1°/ - SITUATION GEOGRAPHIQUE -

Le Henchir GRIMIT est situé dans le Gouvernorat de SOUSSE à une vingtaine de kilomètres au Sud-Ouest d'ENFIDAVILLE. Il a une superficie de 5 690 ha. Il est limité au Nord par l'Oued BOUL, à l'Est par les satours et TIRCHA, BOU LARGA et EL RHORBA et à l'Ouest par le Djebel FADELOUN. Il présente une topographie assez accidentée à l'Est, très accidentée à l'Ouest et relativement plane dans la zone Centrale.

2°/ - GEOLOGIE ET PEDOLOGIE -

Le Djebel FADELOUN correspond à un anticlinal de crétacé dont les terrains les plus anciens sont des marnes grises du santorien. La totalité du Henchir GRIMIT correspond aux flans de cet anticlinal (calcaires et marnes du crétacé supérieur à l'Ouest, argile et grès de l'éocène moyen dans la partie médiane et argilo-gypseuses, grès et sables d'un petit plissement anticlinal d'éocène supérieur et de miocène à l'Est). Les satours correspondent à un affleurement de grès calcaire burdigalien (miocène moyen).

L'Oued BOUL est bordé d'alluvions récentes qui ont pris sur cette rive gauche une grande extension. Le Sud du Henchir GRIMIT est recouvert d'alluvions du quaternaire ancien.

Une reconnaissance effectuée sur le terrain avec Monsieur FOURNET, Ingénieur Pédologue, a permis de dresser une esquisse de la carte des aptitudes des sols en culture sèche. Ces aptitudes ont été définies en tenant compte des travaux de Messieurs BOURALY (périmètre du Bled SISSER) et SABATHO (périmètre d'ENFIDAVILLE). Il y a été distingué :

- Des sols classés en P_2 : Ce sont essentiellement des colluvions de texture moyenne, de consistance moyenne et de porosité bonne, profonde de 80 à 100 cm reposant sur "les limons à nodules calcaires" ou des lits de galets (SIDI MANSOUR).

- Des sols classés en P_3 qui sont :
 - soit des sols steppiques sur les pentes des collines et des glacis quaternaires reposant sur les "limons à nodules calcaires" (Monsieur BOURALY) ou sur des encroûtements calcaires;

 - soit des colluvions de texture moyenne, peu compactes, en dépôt de pente au bout des éboulis de piedmont du Djebel FADELOUN.

Ces sols présentent encore un intérêt pour l'arboriculture.

- Des sols classés en $D P_3$: Ce sont des rendzines de 30 cm sur croûte calcaire plus ou moins fragmentées sur place et feuilletée qu'un décroûtage préalable peut rendre utilisable pour des plantations d'Oliviers de qualité moyenne. En bas des glacis quaternaires si le sol s'approfondit, un sous-solage préalable suffira.

- Des sols classés en C₁ - C₂ et C₃ : Ce sont essentiellement les alluvions des Oueds BOUL et MELAH et les alluvions et colluvions du Bled SIDI SAIDOUNE et des Ouled MOHAMED ALOUNIA.

Ces alluvions sont, de texture fine, mal ou peu structurées, assez compactes et consistantes et peu poreuses. Lorsqu'elles présentent une profondeur suffisante et qu'elles ne sont pas salées en surface (vers l'Oued MELAH elles peuvent présenter une légère alcalinisation profonde) elles pourront convenir pour des cultures annuelles de céréales.

- Des sols classés en Pat - Ct : ils sont constitués par les éboulis et par les glacis encroûtés du piedmont du Djebel FADLOUN. A la limite du Domaine Forestier, ils pourront bénéficier d'une régénération naturelle à base d'Armoise et de Pin d'Alep Romain.

- Des sols classés en Nc : Ce sont des sols que l'on ne peut pas utiliser, soit parce qu'ils présentent une topographie accidentée et sont soumis à une érosion intense, soit parce qu'il s'agit de terres salées (Sud de GRINIT) inutilisables sauf peut être pour quelques cultures d'Orge.

3°/ - CLIMATOLOGIE -

Température .

La température moyenne annuelle à ENFIDAVILLE est de 19°3 et à KAIROUAN de 19°2. Les écarts entre les minima absolus et les maxima absolus sont plus accusés au fur et à mesure que l'on s'écarte de la côte, il en est de même de l'écart entre les moyennes du mois le plus froid (Janvier avec + 6°1 à ENFIDAVILLE) et des mois les plus chauds (Juillet, Août avec + 36° à ENFIDAVILLE).

Quelques gelées sont à signaler de Décembre à Mars.

Vents .

Les vents dominants sont les vents du Nord-Ouest qui sont très violents et secs. Les vents d'Est sont humides et amènent généralement des pluies persistantes. En été le sirocco se manifeste souvent.

Pluviométrie .

La pluviométrie moyenne de la région de GHILT peut être estimée à 350 mm environ. Elle est de 370 mm à ENFIDAVILLE et de 296 mm à KONDAR. Il faut souligner le caractère très irrégulier des pluies dans la région.

Par exemple :

- à ENFIDAVILLE il est tombé en 1934 - 776 mm et en 1937 - 130 mm
- à KONDAR " " " en 1934 - 702 mm et en 1945 - 88 mm.

Le coefficient Q d'EMBERGER (indice pluviométrique) est de l'ordre de 25 ce qui correspond à un climat méditerranéen semi-aride.

Evapotranspiration .

De Novembre à Avril elle est faible et largement compensée par les pluies, par contre de Mai à Octobre elle est élevée; le déficit annuel en eau est de l'ordre de 700 mm (maximum en Juin, Juillet et Août de l'ordre de 130 - 180 et 160 mm à ENFIDAVILLE).

4°/ - RESSOURCES EN EAU -

Hydrologie .

Les principaux Oueds qui traversent le Henchir GRIMIT sont l'Oued BOUL (le seul qui ait un débit pérenne) et l'Oued MELAH. Ils ont un caractère torrentiel dû à la violence des pluies qui tombent généralement en 60 ou 70 jours. Le lit de ces Oueds est très encaissé dans son cours supérieur et au contraire très large dans son cours moyen. Aucun des ces Oueds ne parvient à la mer.

Hydrogéologie .

Il existe quelques sources dans le Henchir GRIMIT, plusieurs dans l'Oued BOUL (AIN BRIGHINE et les 2 sources de l'Oued BOUL qui ont des résidus secs compris entre 1,3 et 2,6 et qui servent malgré cela à l'alimentation domestique) ainsi qu'une source salée près du Henchir OUA HACHEM et l'AIN BATRAR au Sud de cette dernière qui n'est qu'un trou d'eau à débit nul.

Mais ce sont surtout les puits qui servent à l'alimentation humaine et animale. La répartition de ces puits est très variable : il n'en existe pratiquement pas dans le tiers Nord-Ouest du Henchir alors qu'il y en a un très grand nombre (34 de 3 à 6 m) au Sud dans la région du DOUAR OULD MOHAMED.

Les principaux puits sont :

- Ceux des Oueds BOUL et MELAH.
- Près de Henchir OUA HACHEM, BIR DJEDARIA (7m de profondeur, résidu sec 1,9 g/l) à sec en été.

- A 1,500 km à l'Est du précédent BIR MELAH (profondeur 3 m., résidu sec 2,5 g/l).
 - A 3 km au Sud de BIR DJEDARIA, Cheik KLIFA (2 m de profondeur) qui sert à l'alimentation animale.
 - Un peu au Nord de SIDI AMOR :
MAREK BEN ALI (6 m de profondeur) qui sert à l'irrigation.
BIR ALI MUSTAPHA (9 m de profondeur).
 - Près de l'Oued MOHAMED EL ALOUNIA 7 puits d'une dizaine de mètres de profondeur (dont BIR ALI HASSEN, BIR KHALIFA FARAH, BIR SALAH BEN FARAH, BIR M'RABET, BIR OULED MOHAMED et le puits de la Société Franco-Africaine).
- Ces puits sont proches de ceux de l'Oued MELAH.
- Un peu au Nord des précédents : BIR AMMAR BOUZAIANE (de 26 m. de profondeur).
 - Enfin à 500 m. au Sud d'AOUITA, BIR SATOUN EL HAJADA.

Cette répartition montre que le Nord-Ouest, le Sud-Ouest et l'Est du Hanchir GRIMIT manque d'eau et qu'il est nécessaire d'y remédier si on veut que la coopérative soit équilibrée et donne les résultats escomptés.

II - SITUATION ACTUELLE

Ce Henchir est un Ex-Habous Public devenu Domaniaal qui présente actuellement 841 occupants. Il comporte de l'ordre 1 750 ha de plantés dont 250 environ sont des plantations de plus de 15 ans (100 ha dans le P₃, 20 ha dans le P₂ et 130 ha sur les autres terrains) et 1 210 ha de parcours. Le reste étant constitué de terre non plantée (actuellement en céréales ou en pâturage).

Il existe un troupeau d'environ 3 000 moutons sur le Henchir GRIMIT.

Les différentes occupations possessoires du sol sont réparties comme suit : (enquête Socio-Economique réalisée par la Sous-Direction des Affaires Foncières) :

325 occupants ont de	0 à	2 ha
281 occupants ont de		5 ha
135 occupants ont de		10 ha
73 occupants ont de	10 à	20 ha
27 occupants ont plus de		20 ha.

Ce qui montre d'une façon nette le faible revenu Social et Economique des gens qui vivent sur le Henchir GRIMIT.

III - BARÈMES - RENDEMENTS - REVENUS - EMPLOIS

1°/ - PREAMBULE -

Il a été admis pour le Henchir GRIGIT que les plantations d'amandiers ne seront faites qu'à titre d'intercalaires dans les oliviers sur les surfaces classées P₂ ou P₃.

Trois variétés y seront plantées (NON PARAIL pour la moitié du total, PIERLESS pour un quart et NEC PLUS ULTRA pour l'autre quart).

L'olivier sera l'arbre de base des plantations. Il aura une densité de 33 pieds à l'hectare (écartement 17 x 17) et sera planté sur toutes les terres plantables (terres classées P₂ et P₃).

La traction animale (chameaux) sera seule utilisée pour les façons culturales superficielles (charges d'amortissement faibles ce qui permettra de recaser un plus grand nombre de famille).

Enfin une partie des terres plantables sera réservée aux cactus inermes pour l'entretien des chameaux.

2° - ETUDE ECONOMIQUE DE L'OLIVICULTURE -

1) - Revenus disponibles .

- Prix : 0,035 D. le kg d'olives cueillies (soit 15,400 D. le caffis d'olives).
- Densité : 33 pieds à l'hectare.

A - Production -

- Les terres classées P₂ donnent :
35 kg/pied : 1 155 kg/ha soit un revenu brut de 40,400 D.
- Les terres classées P₃ donnent :
30 kg/pied : 990 kg/ha soit un revenu de 34,600 D.

B - Coût annuel de production à l'hectare -

Emploi .

	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	Total
<u>Labours</u> -													
Octobre-Novembre													} 9j. + 9j. d'attelage
Février-Mars		1	2			1	2	2	1				
Avril-Mai													
<u>Maacha</u> -													
Mai-Juin													} 6j. + 6j. d'attelage
Juillet-Août	1								1	1	1	2	
Août-Septembre													
<u>Tomchit</u> -	1												1j.
<u>Cucillette</u> -			1	3	3	3							10j. + 1j. d'attelage
<u>Taille-Ramassage</u> -					3	2							5j. + 1j. d'attelage
<u>Entretien-Tabias-</u> <u>Divers</u> -	1			1								2	4j. + 1j. d'attelage
<u>Total</u> ...	3	1	3	4	6	6	2	2	2	1	1	4	35j. + 18j. d'attelage

Prix de revient de la journée d'attelage .

a) - Nourriture -

Chaque jour de travail :

-	2 kg d'Orge	à	0,25	==	0,050 D.
	25 kg de Cactus	à	0,04	=	0,100 D.
					<hr/>
					0,150 D.

Pâturage :

- 3 ha à 2,835 D. pour 180 jours soit 0,050 D/j.

Prix de revient de la nourriture pour une journée de travail :

0,150 D. + 0,050 D. = 0,200 D.

b) - Amortissement des animaux de traction et du matériel - Transport -

Traction :

1 bête vaut 40 D. avec son harnachement. Elle entretient 10 ha d'oliviers par an durant 5 ans. Les risques sont de 20%. On admet un amortissement de 25 %. Soit un coût tractier par hectare d'arbres en admettant un intérêt de 5 %:

$$\frac{40 \text{ D.}}{10 \text{ ha} \times 4} + \frac{180 \text{ j.} \times 0,200}{10 \text{ ha}} + \frac{5\% \times 40}{10 \text{ ha}} = 4,800 \text{ D.}$$

./.

Matériel de culture :

Pour 10 ha durant 3ans	{	1 charrue en bois	: 3,200 D.	= 3,200 D.
		2 socs en acier	: 1,800 D. x 2	= 3,600 D.
		1 maacha en acier + 2 socs	: 5,200 D.	= 5,200 D.
				12,000 D.
				=====

Soit charge : 0,4 D/ha/an.

- 1 Soie valant 0,600 D. pour 100 oliviers	= 0,100 D/ha/an.
Amortissement général culture	= 0,500 D.

Le prix de revient de l'attelage est égal à celui de la traction auquel s'ajoutent les charges d'amortissement du matériel de culture.

Prix de revient de l'attelage :

$$4,8 + 0,5 = 5,300 \text{ D/ha/an.}$$

Matériel de récolte :

Une équipe complète a besoin de :

- 6 échelles	: 6 x 6 D.	= 36 D.
12 ferchs	: 12 x 3 D.	= 36 D.
3 tamis	: 3 x 1 D.	= 3 D.
25 paires de cornes	: 25 x 0,2 D.	= 5 D.
60 sacs	: 60 x 0,250 D.	= 15 D.
1 charrette pour 3 équipes	: 1/3 x 60 D.	= 20 D.
3 couffins	:	= 5 D.

Total .. 120 D.
=====

et peut cueillir environ 100 tonnes d'olives dans la saison soit une charge de 1,200 D/tonne ou :

1,400 D. par ha de P₂
1,200 D. par ha de P₃

Transport :

Le transport du lieu de production à l'usine revient à 0,050 D./tonne soit :

0,600 D/ha de P₂
0,500 D/ha de P₃

Soit au total :	P ₂	P ₃
- Charges traction et culture	5,300 D.	5,300 D.
- Charges récolte et transport	2,000 D.	1,700 D.
	<hr/>	<hr/>
Total ..	7,300 D.	7,000 D.
Frais généraux	0,500 D.	0,500 D.
	<hr/>	<hr/>
<u>CHARGES TOTALES</u>	7,800 D.	7,500 D.

D'où un revenu disponible pour l'agriculteur :

- Oliviers en P₂ : 40,400 - 7,800 = 32,600 D/ha
P₃ : 34,600 - 7,500 = 27,100 D/ha.

REMARQUE -

Si les cactus inermes sont produits sur place à raison de 10 T/ha, le coût de la traction devient :

$$\frac{40 \text{ D.}}{10 \text{ ha} \times 4} + \frac{180 \times 0,050}{10 \text{ ha}} + \frac{5\% \times 40 \text{ D.}}{10 \text{ ha}} = 2,100 \text{ D.}$$

./.

Soit un prix de revient de :

$$2,100 \text{ D.} + 0,500 \text{ D.} = 2,600 \text{ D.}$$

Soit au total :	P ₂	P ₃
- Charges de traction et culture	2,600 D.	2,600 D.
- Charges de récolte et transport	2,000 D.	1,700 D.
	<hr/>	<hr/>
Total	4,600 D.	4,300 D.
Frais Généraux	0,500 D.	0,500 D.
	<hr/>	<hr/>
<u>CHARGES TOTALS</u>	5,100 D.	4,800 D.

D'où un revenu disponible pour l'agriculteur :			
en P ₂ :	40,400 -	5,100 =	35,300 D.
P ₃ :	34,600 -	4,800 =	29,800 D.

Ceci à condition de prévoir 0,1 ha de terres classées en P₂ ou P₃ par hectare d'oliviers pour la production de cactus incrimés.

2) - Coût de la création d'une plantation d'oliviers à GRIMIT avec intercalaires d'amandiers .

- Densité : 33 pieds oliviers/ha et 99 pieds d'amandiers à l'ha.

	<u>Coût</u>		<u>Main-d'oeuvre</u>
- Défrichage et Sous-solage	20 D.	dont	20 jours
- Lutte contre l'érosion	10 D.	dont	10 jours
- Destruction du chiendent	25 D.	dont	50 jours
- Plantations	15 D.	dont	40 jours
- Plants	12 D.		
	<hr/>		
A Reporter ..	82 D.		120 jours

./.

	Report ... 82 D.		120 j.	
- Arrosages	25 D.	dont	50 j.	{ 30 j. 1ère année 15 j. 2ème année 5 j. 3ème année
- Binages	13 D.	dont	30 j.	{ 15 j. 1ère année 10 j. 2ème année 5 j. 3ème année
Soit au Total			120 D.	200 j. { 155 j. 1ère année 30 j. 2ème année 15 j. 3ème année

3) - Evolution dans le temps du revenu disponible .

Plantations	1 à 5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 à 12 ans	13 à 16 ans	17 à 20 ans	+ 20 ans
OLIVIERS								
Production	-	-	-	-	33%	50%	66%	100%
Rapport Net (Main-d'oeuvre comprise)								
P ₂	-	-	-	-	11,600 D	17,600 D	23,300 D	35,300 D
P ₃	-	-	-	-	9,800 D	14,900 D	19,600 D	29,800 D
AMANDIERS								
Production	-	55 %	85 %	100 %	90 %	66 %	48 %	-
Rapport Net (Main-d'oeuvre comprise)								
P ₂	-	14,300 D	22,100 D	26,000 D	23,400 D	17,200 D	12,500 D	-
P ₃	-	10,000 D	15,500 D	18,200 D	16,400 D	12,000 D	8,700 D	-
OLIVIERS-AMANDIERS								
Rapport Net								
P ₂	-	14,300 D	22,100 D	26,000 D	35,000 D	34,800 D	35,800 D	35,300 D
P ₃	-	10,000 D	15,500 D	18,200 D	26,200 D	26,900 D	28,300 D	29,800 D

3°/ - ETUDE ECONOMIQUE DE LA CERÉALICULTURE -

La céréaliculture ne sera pratiquée que sur les terres classées C₁ (595 ha). Ces terres seront semées par quart (culture une année sur quatre).

a) - Rendements -

De l'ordre de 3,5 qx de blé à l'hectare dont 50 kg de semences, soit un revenu brut de :

$$3 \text{ qx} \times 4 \text{ D.} = 12 \text{ D/ha semé.}$$

b) - Coût annuel de la production à l'hectare -

Emploi .

	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	Total
<u>2 Labours</u> -													
1 ^{er} en Septembre- Octobre	2	2											7j. + 7j. d'attelage
2 ^{ème} en Novembre			3										
Décharge en Mars la valeur de l'herbe équivaut à la dépense							2						2j.
Récolte-moisson en Juin										7	2		
Battage en Juillet											4		
Divers												1	1j. + 1j. d'attelage
<u>Totaux</u>	2	2	3				2			7	6	1	23j. + 11j. d'attelage

Prix de revient de la journée d'attelage .

a) - Coût de la nourriture :

$$0,200 \text{ D.} \times 11 \text{ jours} = 2,200 \text{ D.}$$

b) - Amortissement des animaux de traction et du matériel -

Traction :

1 bête peut entretenir 15 ha pendant 4 ans (compte tenu des risques de maladies évalués à 20 %). Soit un amortissement annuel de :

$$\frac{40 \text{ D.}}{15 \text{ ha} \times 4} + \frac{5\% \times 40 \text{ D.}}{15} = 0,890 \text{ D/ha/an}$$

Matériel :

Matériel de traction .

- 1 charrue en bois : 3.200 D.	= 3,200 D.	} Pour 15 ha pendant 3ans soit 0,150 D/ha/an.
2 Socs en acier : 1,800 D. x 2	= 3,600 D.	

Matériel de récolte .

- (Harnais et Chebkas) valant 80 D. pour 40 ha durant 4 ans		Soit : 0,500 D.
- Entretien Charrettes		0,030 D.
- 1 Faucille par ha (0,200 D.) durant 4 ans		0,050 D.
- Battage 0,350 cl.		0,700 D.
- 3 Sacs/ha pour 3 ans		0,300 D.
		<hr/>
	Total pour le matériel	1,730 D.

D'où un revenu disponible pour l'agriculteur par hectare de blé :

- Produit brut	+ 12,000 D.
- Nourriture et amortissement traction	- 3,090 D.
- Amortissement du matériel	- 1,730 D.
- Imprévus et Divers	- 0,080 D.
Total	7,100 D. + Les pailles et les Chaumes.

Les pailles et les chaumes d'un hectare de céréales permettent l'entretien d'une brebis gestante durant 80 jours.

REMARQUE -

Si les cactus sont produits sur place à raison de 10 tonnes/ha, ce revenu disponible par hectare de blé devient :

- Produit brut	+ 12,000 D.
- Nourriture et amortissement traction	- 1,440 D.
- Amortissement du matériel	- 1,730 D.
- Imprévus et Divers	- 0,080 D.
Total	8,750

Revenu disponible par hectare de blé : 8,750 D.

à condition de prévoir 0,07 ha de P₂ ou P₃ par hectare de blé qui sera planté en cactus.

4°/ - ETUDE ECONOMIQUE DES PATURAGES -

a) - Normes .

Il a été admis qu'un hectare

- de C₂ et de C₃ pouvait assurer l'entretien d'1/2 brebis durant l'année
- de Pat. pouvait assurer l'entretien d'1/2 brebis durant l'année
- de Nc pouvait assurer l'entretien d'1/4 brebis durant l'année.

b) - Revenu d'une brebis par hectare -

Amortissement :

- Achat 8,500 D. la brebis
- Valeur à la réforme 3,500 D. à amortir sur 4 mises
bas
- Taux de natalité 110 ‰
- Taux de mâles par troupeau 5 ‰
- Amortissement de l'agnelage 1,250 D/vente d'agneau.

On admet que sont commercialisés (à raison de 4 D. l'agneau) 90 ‰ des naissances, soit un nombre d'agneaux égal à 94 ‰ du nombre de mères.

Production :

- Tcisor 0,500 D. 0,500 D.
- Agneau 4 D. x 94 ‰ 3,760 D.

Frais :

- Tonte 0,030 D.
- Piqûres (anti-clavelée, anticharbon) 0,050 D.
- Traitement anti-galeux 0,020 D.
- Traitement antiparasitaire (Stron-
gylose) 0,050 D.
- Impôts 0,025 D.

Total ... 0,175 D.

./.

main d'oeuvre :

Emploi de la main-d'oeuvre pour un troupeau de 150 bêtes :

S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	Total
30	30	40	40	40	40	40	40	40	30	30	30	430

Les troupeaux seront en moyenne de 150 bêtes par an .

- Produit disponible pour l'agriculteur par brebis :

$$4 \text{ D.} \times 94 \text{ ‰} + 0,50 - (1,250 + 0,175) = 2,835 \text{ D.}$$

- Produit disponible pour l'agriculteur par hectare de pâturage :

1 ha de C₂ ou de C₃ fournit à l'agriculteur un revenu disponible
de 1,420 D.

1 ha de Pat. fournit à l'agriculteur un revenu disponible
de 1,420 D.

1 ha de Nc fournit à l'agriculteur un revenu disponible
de 0,710 D.

Étant entendu qu'il sera réservé par brebis 0,2 ha de
cactus inermes sur P₂ ou P₃ brouté par 1/4 tous les ans .

IV - LES PRETS

1°/ - PRETS A LONG TERME -

- 1) - Prêts de création de plantation d'un montant de 75 D.
(auxquels s'ajoutent 45 D. de subvention).

Le remboursement s'effectue de la 16ème à la 25ème année avec intérêt de 3,5 % pour cette période. Durant la période de non production (1ère à 15ème année) l'intérêt est de 1,5 %. Les sommes dues à ce titre sont réparties sans intérêt sur les 5 dernières années de remboursement.

Le prêt et les 45 D. de subvention sont débloqués de la façon suivante :

- 1ère année : 50 D. + 30 D. (30 D. pour achat des plants et du petit matériel).
- 2ème année : 20 D.
- 3ème année : 20 D.

- 2) - Prêt habitat .

La charge correspondant au logement pour chaque attributaire est de 700 D. Une subvention de 452,5 D. est accordée par part. Le reste est avancé sous forme de prêt remboursable en 20 ans avec un intérêt de 1,75 %. La charge par attributaire est de 17 D/an pendant 20 ans.

2°/ - PRETS A MOYEN TERME -

- 1) - Achat du cheptel de traction et du matériel d'arrosage.

Le prêt correspond à 90 % de la dépense (auquel s'ajoute 10 % de subvention), il doit être remboursé en 5 ans avec un intérêt de 5 %.

- 2) - Achat du cheptel de rente .

Il est amorti en 3 ans avec un intérêt de 3 %.

V - LA COOPÉRATIVE

1°/ - COMPOSITION -

	P ₂	P ₃	C ₁	C ₂	C ₃	Pat	N _c	Forêts
- Terres classées								
- Nombre d'hectares	513	1 994	595	444	155	1 145	278	566
	(dont 740 de DP ₃ #/)							
- Nombre d'ha disponibles. (actuellement non plantés)	493	1 894	565	424	145	1 100	253	566

2°/ - NO. BRE D'OVINS -

$$\text{- Superficie : } \frac{C_2}{2} + \text{Superficie } \frac{C_3}{2} + \text{Superficie } \frac{C_1}{4} \times \frac{80}{360} +$$

$$\text{Superficie } \frac{\text{Pat}}{2} + \text{Superficie } \frac{N_c}{4}$$

$$\text{- Soit : } \frac{424 \text{ ha}}{2} + \frac{145 \text{ ha}}{2} + \frac{565 \text{ ha}}{4} \times \frac{80}{360} + \frac{1.100 \text{ ha}}{2} + \frac{253 \text{ ha}}{4} = 929 \text{ Ovins}$$

3°/ - SUPERFICIE A PLANTER EN CACTUS -

Superficie à planter pour les ovins + Superficie à planter pour les chameaux :

$$= 929 \times 0,2 + (2 387 \times 0,1 \text{ ha} + \frac{565}{4} \times 0,07 \text{ ha}) = 435 \text{ ha}$$

Une production de cactus équivalente sera obtenue en plantant :

93 ha de P ₂
344 ha de P ₃
<hr/>
437 ha.

4°/ - NO BRE DE CHATEAUX -

$$\frac{2\ 387 - 186}{11} = 200 \text{ bêtes.}$$

5°/ - REVENUS -

1) - Plantations .

$$\begin{aligned} 400 \text{ ha } P_2 \times 35,300 \text{ D.} &= 14\ 120 \text{ D.} \\ 1\ 550 \text{ ha } P_3 \times 29,800 \text{ D.} &= 46\ 190 \text{ D.} \end{aligned}$$

2) - Elevage .

$$929 \times 2,835 = 2\ 630 \text{ D.}$$

3) - Céréaliculture .

$$\frac{565}{4} \times 8,750 = 1\ 240 \text{ D.}$$

Soit un revenu total de ..64 180 D.

6°/ - NOMBRE D'ATTRIBUTAIRES -

Revenu net - Location
250 D.

$$\text{Soit } \frac{64\ 180 \text{ D.}}{250 \text{ D.}} = 257 \text{ attributaires,}$$

$$\text{et un taux foyer (SAU/Nombre de parts)} = \frac{4\ 846}{257} = 18,9 \text{ ha.}$$

7°/ - VARIATION DU REVENU -

La Sous-Direction des Affaires Foncières estime à 1 750 ha les surfaces actuellement plantées dans le Henchir GRIMIT. Ces plantations sont presque toutes âgées de moins de 10 ans. 250 ha seulement environ sont occupés par des plantations de plus de 15 ans (de 25 à 35 ans pour la plupart).

Il sera proposé à leurs propriétaires soit éventuellement d'entrer dans la coopérative et de s'occuper personnellement de leurs plantations, soit d'être écartés de la coopérative. Nous ne tiendrons pas compte de ces surfaces (20 ha dans le P₂, 100 ha dans le P₃ et 130 ha sur les autres terrains, soit environ 25 000 Oliviers) dans le bilan comptable.

Les jeunes plantations ont été faites soit par leur propriétaire et sont dans ce cas bien souvent trop serrées et mal taillées, soit par la Direction des Services Agricoles (près de Sidi MANSOUR où ont été plantés en 1963 et actuellement encore de nombreux oliviers qui seront complantés avec des amandiers). Nous ne tenons pas compte de ces plantations et les ferons intervenir dans les charges de la coopérative ce qui permettra de dédommager leurs propriétaires en fonction de l'aptitude du terrain qui les porte.

VARIATION DU RAPPORT DE L'EXPLOITATION

ANNEES	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
PLANTATIONS																	
- 400 ha de P ₂ plantés en 1964	x	0	0	0	0	0	7 150	8 840	10 400	14 000	14 000	14 000	14 000	13 920	13 920	13 920	13 920
- 300 ha de P ₃ plantés en 1965		x	0	0	0	0	0	3 000	4 650	5 460	7 860	7 860	7 860	7 860	8 070	8 070	8 070
- 300 ha de P ₃ plantés en 1966			x	0	0	0	0	0	3 000	4 650	5 460	7 860	7 860	7 860	7 860	8 070	8 070
- 300 ha de P ₃ plantés en 1967				x	0	0	0	0	0	3 000	4 650	5 460	7 860	7 860	7 860	7 860	8 070
- 350 ha de P ₃ plantés en 1968					x	0	0	0	0	0	3 500	5 425	6 370	9 170	9 170	9 170	9 170
- 300 ha de P ₃ plantés en 1969						x	0	0	0	0	0	3 000	4 650	5 460	7 860	7 860	7 860
Total Plantations	-	0	0	0	0	0	7 150	11 840	18 050	27 110	35 470	43 605	48 600	52 130	54 740	54 950	55 160
ELEVAGE OVIN																	
Total Ovin	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634
CEREALICULTURE																	
565 ha x 1/4	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240
Cultures temporaires	13 560	10 935	8 310	5 690	2 625	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Céréaliculture ...	14 800	12 175	9 550	6 930	3 865	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240
TOTAL GENERAL	17 434	14 809	12 184	9 564	6 499	3 874	11 024	15 714	21 924	30 984	39 344	47 479	52 474	56 004	58 614	58 824	59 034

Les frais extérieurs d'entretien des premières années (5,300 D. par hectare) sont compensés :

- 1° - Par le crédit de 30 D. prévu lors de la répartition au prêt.
- 2° - Par les céréales intercalaires semées les 2 premières années.

VARIATION DU RAPPORT DE L'EXPLOITATION

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991 et sui- vantes
150	8 840	10 400	14 000	14 000	14 000	14 000	13 920	13 920	13 920	13 920	14 320	14 320	14 320	14 320	14 120	14 120	14 120	14 120	14 120	14 120	14 120
0	3 000	4 650	5 460	7 860	7 860	7 860	7 860	8 070	8 070	8 070	8 070	8 490	8 490	8 490	8 490	8 490	8 940	8 940	8 940	8 940	8 940
0	0	3 000	4 650	5 460	7 860	7 860	7 860	7 860	8 070	8 070	8 070	8 070	8 490	8 490	8 490	8 490	8 940	8 940	8 940	8 940	8 940
0	0	0	3 000	4 650	5 460	7 860	7 860	7 860	7 860	8 070	8 070	8 070	8 070	8 490	8 490	8 490	8 490	8 940	8 940	8 940	8 940
0	0	0	0	3 500	5 425	6 370	9 170	9 170	9 170	9 170	9 415	9 415	9 415	9 415	9 905	9 905	9 905	9 905	10 430	10 430	10 430
0	0	0	0	0	3 000	4 650	5 460	7 860	7 860	7 860	7 860	8 070	8 070	8 070	8 070	8 490	8 490	8 490	8 490	8 940	8 940
150	11 840	18 050	27 110	35 470	43 605	48 600	52 130	54 740	54 950	55 160	55 805	56 435	56 855	57 275	57 565	58 435	58 885	59 335	59 860	60 310	60 310
634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634	2 634
240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240
240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240	1 240
024	15 714	21 924	30 984	39 344	47 479	52 474	56 004	58 614	58 824	59 034	59 679	60 309	60 729	61 149	61 439	62 309	62 759	63 209	63 734	64 184	64 184

rien des premières années (5,300 D. par hectare) sont compensés :

crédit de 30 D. prévu lors de la répartition au prêt.

céréales intercalaires semées les 2 premières années.

CREDITS NECESSAIRES A LA COOPERATIVE

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	Total	Observations
<u>Plantations nouvelles</u> (on ha)	400	300	300	300	350	300	-	-	-	1 950 ha	
Crédit total 120 D/ha	48 000	36 000	36 000	36 000	42 000	36 000	-	-	-	234 000	Crédit à long terme remboursé de la 17ème à la 25ème année
											Débloqué :
											50 D. la 1ère année
											20 D. la 2ème année
											20 D. la 3ème année
Crédit disponible 90 D/ha	20 000	23 000	29 000	27 000	29 500	28 000	13 000	6 000	-	175 500	
Total crédit disponible	20 000	23 000	29 000	27 000	29 500	28 000	13 000	6 000	-	175 500	
Total crédit total	48 000	36 000	36 000	36 000	42 000	36 000	-	-	-	234 000	
<hr/>											
<u>Equipement cheptel -</u>											
Choptel roste	929	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ovins											
Crédit total	7 430	-	-	-	-	-	-	-	-	7 430	Remboursé en 3 ans
Choptel traction	200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
bêtes											
Crédit total	20 000	-	-	-	-	-	-	-	-	20 000	Remboursé en 5 ans
<u>Equipement matériel d'arrosage -</u>											
tracteurs	6	3	1	-	-	-	-	-	-	-	
tracteurs											
tracteur											
Crédit total	18 000	9 000	3 000	-	-	-	-	-	-	30 000	Remboursé en 5 ans
<u>Entretien du matériel d'arrosage -</u>											
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 tracteur arrose 9 000 arbres la 1ère année
											5 000 la 2ème et 4 000 la 3ème année.
Entretien et carburants	9 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	-	-	-	-	Autofinancement
<u>Installation de points d'eau -</u>											
1 sondage dans la zone Nord	7 000 D.	-	-	-	-	-	-	-	-	7 000 D.	Subvention
TOTAL	52 430	9 000	3 000	-	-	-	-	-	-	64 430	
<hr/>											
<u>Construction -</u>											
655 D/Unités	252 unités	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	165 060	-	-	-	-	-	-	-	-	165 060	
TOTAL CREDIT TOTAL	365 490	45 000	39 000	36 000	42 000	36 000	-	-	-	463 490	

CHARGES DE LA COOPERATIVE EN D

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 600	6 300	9 000	11 700	14 850	18 225	18 731	19 237	19 743	20 334	16 565	13 359	10 153	6 947	3 206	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	690	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	9 639	7 934	7 139	9 639	4 284	4 184	4 284	4 284	4 284	4 284	4 284	4 284	4 284	4 284	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
	11 529	9 134	8 339	10 839	5 484	5 484	5 484	5 484	5 484	9 084	11 784	14 484	17 184	20 284	19 445	19 931	20 437	20 943	21 534	17 765	14 559	11 353	8 147	4 406	1-200

acteurs est décompté : On peut admettre que la coopérative remboursera son prêt en 5 ans et procédera par la suite à un nouvel emprunt pour racheter éventuellement des tracteurs sans la coopérative bénéficiera :

en 1964 1965 1966 1967 1968 1969

de 2 400D 2 600D 3 000D 3 000D 3 000D 2 000D

construction avec intérêt de 5 % : 4 284D de 1965 à 1970, 1 000D de 1966 à 1971, 2 000D de 1967 à 1971, 2 284D de 1967 à 1972 et 4 284D de 1968 à 1973.

BILAN COMPTABLE EN D

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994
	11 024	15 714	21 924	30 984	39 344	47 479	52 474	56 004	58 614	58 824	59 034	59 679	60 309	60 729	61 149	61 439	62 309	62 759	63 209	63 734	64 184	64 184	64 184	64 184	64 184
	13 000	6 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	11 529	9 134	8 339	10 839	5 484	5 484	5 484	5 484	5 484	9 084	11 784	14 484	17 184	20 284	19 445	19 931	20 437	20 943	21 534	17 765	14 559	11 353	8 147	4 406	1 200
	12 495	12 580	13 585	20 145	33 860	41 995	46 990	50 520	53 130	49 740	47 250	45 195	43 125	40 445	41 704	41 508	41 872	41 816	41 675	45 969	49 625	52 831	56 037	59 778	62 984
	45	50	54	80	134	166	186	200	210	197	196	179	170	160	165	164	166	166	165	182	197	209	222	237	250

VARIATION DE LA MAIN-D'OEUVRE DANS LA COOPÉRATIVE (en journées/an)

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975 et suivant
PLANTATIONS												
Création	62 000	58 500	61 500	60 000	67 750	61 500	14 350	4 500	-	-	-	-
Entretien	-	10 000	17 500	25 000	32 500	41 250	52 750	55 750	58 750	61 750	65 250	68 250
Total plantations	62 000	68 500	79 000	85 000	100 250	102 750	67 100	60 250	58 750	61 750	65 250	68 250
CÉRÉALICULTURE												
Surfaces 5/6 ha x 1/4	3 250	3 250	3 250	3 250	3 250	3 250	3 250	3 250	3 250	3 250	3 250	3 250
Cultures temporaires	35 650	28 750	21 850	14 950	6 900	-	-	-	-	-	-	-
Cultures intercalaires	5 520	9 660	8 280	8 280	8 970	8 970	4 140	-	-	-	-	-
Total Céréaliculture	44 420	41 660	33 380	26 480	19 120	12 220	7 390	3 250	3 250	3 250	3 250	3 250
MÉLANGE VIN												
Total	2 340	2 340	2 340	2 340	2 340	2 340	2 340	2 340	2 340	2 340	2 340	2 340
TOTAL GÉNÉRAL	108 760	112 500	114 720	213 820	121 710	117 310	76 830	65 840	64 340	67 340	70 840	73 840
Soit par part accordée	431 j.	445 j.	454 j.	451 j.	483 j.	465 j.	304 j.	261 j.	255 j.	267 j.	281 j.	292 j.

Le chiffre de 121 710 journées de travail pour l'année 1968 correspond à 475 jours de travail par part attribuée dont 390 jours pour les plantations. Ces chiffres sont élevés et correspondent à une rémunération de la journée de travail de l'ordre de 100 millimes (ce qui est très faible) mais il faut tenir compte du fait de nombreuses plantations sont déjà réalisées ce qui décalera d'autant la répartition des plantations des dernières années du programme.

P ur satisfaire ce besoin en main-d'oeuvre, il sera fait appel à la main-d'oeuvre familiale, les hommes travaillant en priorité sur les plantations.

CHOIX DES COOPERATEURS

Sur les 5 690 ha que comporte le HENCHIR GRIMIT :

- 1 210 ha correspondent à des parcours collectifs
 - 44 ha sont des parcelles réservées (douar et école)
 - 8 ha sont occupés par des cimetières
 - et 1 ha par des puits dans l'indivision
 - une partie appartient aux forêts (350 ha environ) et le reste soit 4 087 ha appartient à des propriétaires répartis comme suit :
- 91 groupes familiaux (ayant entre 0 et 2 ha chacun) représentant 100 foyers possèdent un total de 96,23 ha dont 39,92 ha de terre nue ;
 - parmi ceux-ci 7 ont des biens à l'extérieur (dont un a 1 200 oliviers à KPEY) et dont 3 résident à l'extérieur ;
 - en tout 5 résident à l'extérieur.
 - 94 groupes familiaux (ayant entre 2 et 5 ha chacun) représentant 126 foyers possèdent un total de 373,71 ha dont 216,93 ha de terre nue ;
 - parmi ceux-ci 6 ont des biens à l'extérieur (dont 1 à 750 oliviers dans le SAHEL et à BLED SISSEB, un autre 250 oliviers à BLED SISSEB et un autre 240 à KALAA KEBIRA) et 5 résident à l'extérieur.
 - 89 groupes familiaux (ayant entre 5 et 10 ha chacun) représentant 148 foyers possèdent un total de 648,08 ha dont 382,75 ha de terre nue ;
 - parmi ceux-ci 3 ont des biens à l'extérieur et 2 résident à l'extérieur.
 - 48 groupes familiaux (ayant entre 10 et 15 ha chacun) représentant 105 foyers possèdent un total de 542,96 ha dont 415,59 ha de terre nue ;
 - parmi ceux-ci 1 a 200 oliviers en location et 1 autre réside à LAGHOUAN.

- 27 groupes familiaux (ayant entre 15 et 20 ha chacun) représentant 92 foyers possèdent un total de 446,90 ha dont 271,61 ha de terre nue.

Parmi ceux-ci : 1 a 610 oliviers et 1 autre 140 oliviers à KALAA KEBIRA.

- 43 groupes familiaux (ayant entre 20 et 50 ha chacun) représentant 198 foyers, possèdent un total de 1 242,25 ha dont 884,15 ha de terre nue.

Parmi ceux-ci : 4 ont des biens à l'extérieur.

Le nombre de parts à accorder est de 252 et le taux foyer ($\frac{SAU}{252}$) est de 18,9 ha. Ce taux foyer permet d'établir en tenant compte de ce qu'apporte chaque classe :

que la classe des groupes familiaux ayant de 0 à 2 ha devrait	recevoir 5 parts.
" " "	de 2 à 5 ha devrait recevoir 20 parts.
" " "	de 5 à 10 ha devrait recevoir 34 parts.
" " "	de 10 à 15 ha devrait recevoir 29 parts.
" " "	de 15 à 20 ha devrait recevoir 24 parts.
" " "	de 20 à 50 ha devrait recevoir 66 parts .
" " "	de plus de 50 ha devrait recevoir 36 parts.

auxquelles doivent s'ajouter un certain nombre de parts "amenées" par les 759 ha restant de la S.A.U. et correspondant à des parcours collectifs.

La répartition des parts pourra se faire comme suit :

- 36 parts aux 11 groupes familiaux possédant chacun plus de 50 ha
- 66 parts aux 43 groupes familiaux possédant chacun de 20 à 50 ha
- 27 parts aux 27 groupes familiaux possédant de 15 à 20 ha
- 47 parts aux 48 groupes familiaux possédant de 10 à 15 ha (dont 1 réside à l'extérieur)
- 76 parts aux 89 groupes familiaux possédant de 5 à 10 ha (dont 2 résident à l'extérieur)

Les groupes familiaux n'ayant pas eu de parts recevront une indemnité de location calculée sur la base de 2 D l'hectare/an (soit une charge annuelle pour la Coopérative de 600 ha environ \times 2 D = 1 200 D).

REPUBLIQUE TUNISIENNE

SECRETARIAT D'ETAT
A L'AGRICULTURE

SOUS-DIRECTION DE LA PRODUCTION
AGRICOLE, VEGETALE ET ANIMALE

UNITES COOPERATIVES D'EXPLOITATION

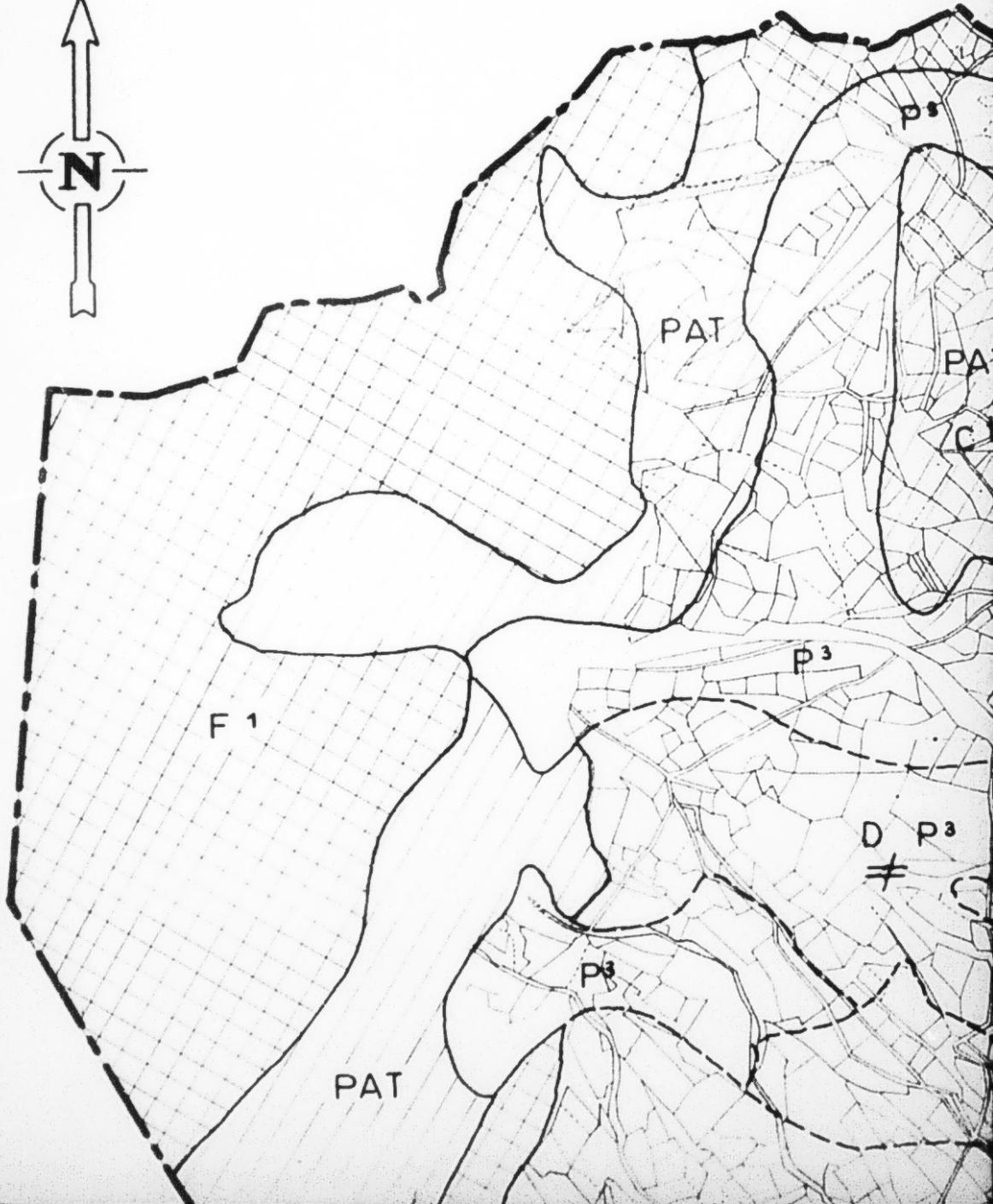
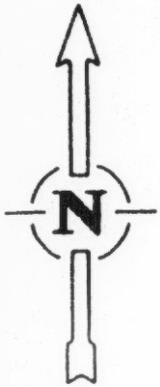
GOUVERNORAT DE SOUSSE

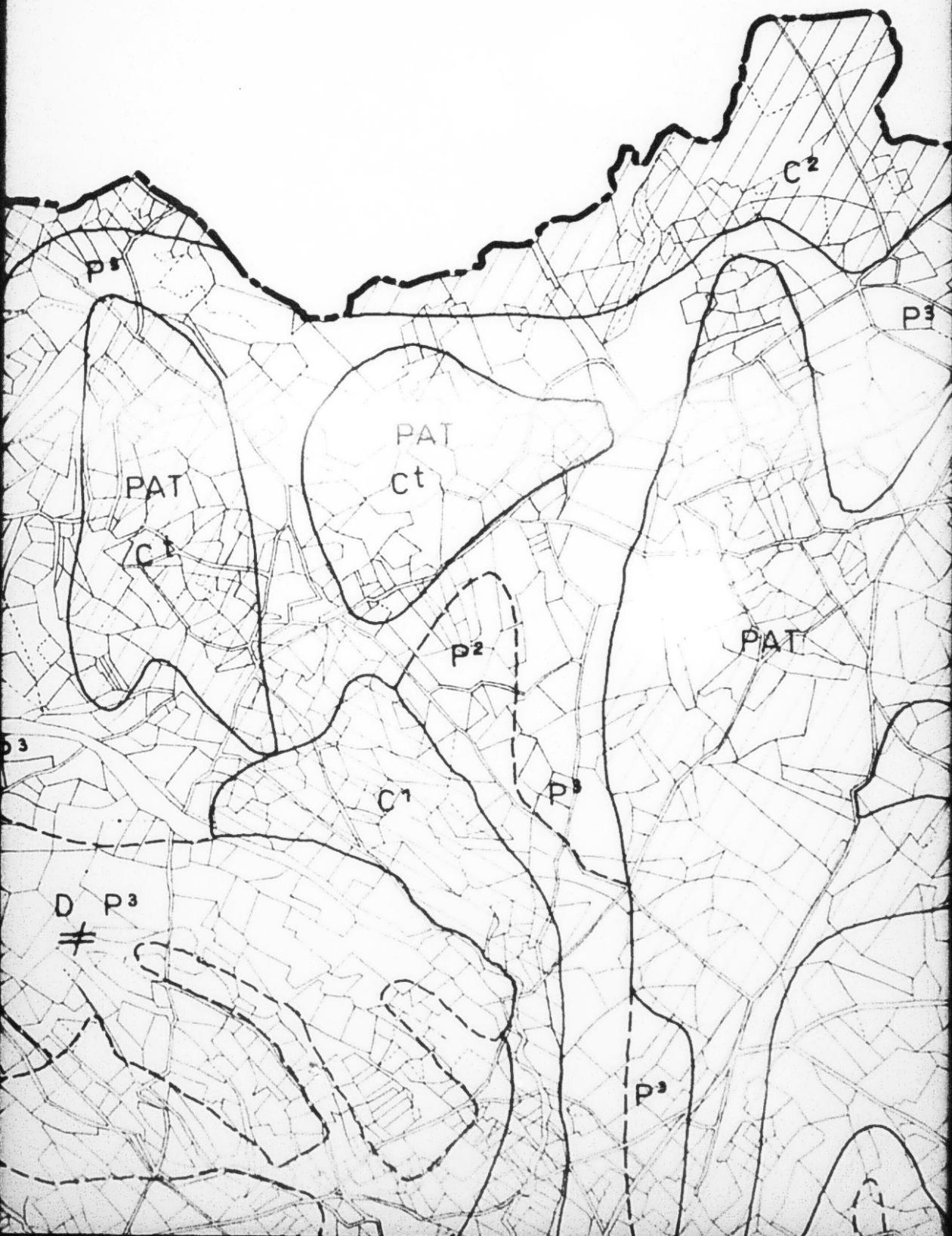
PROJET

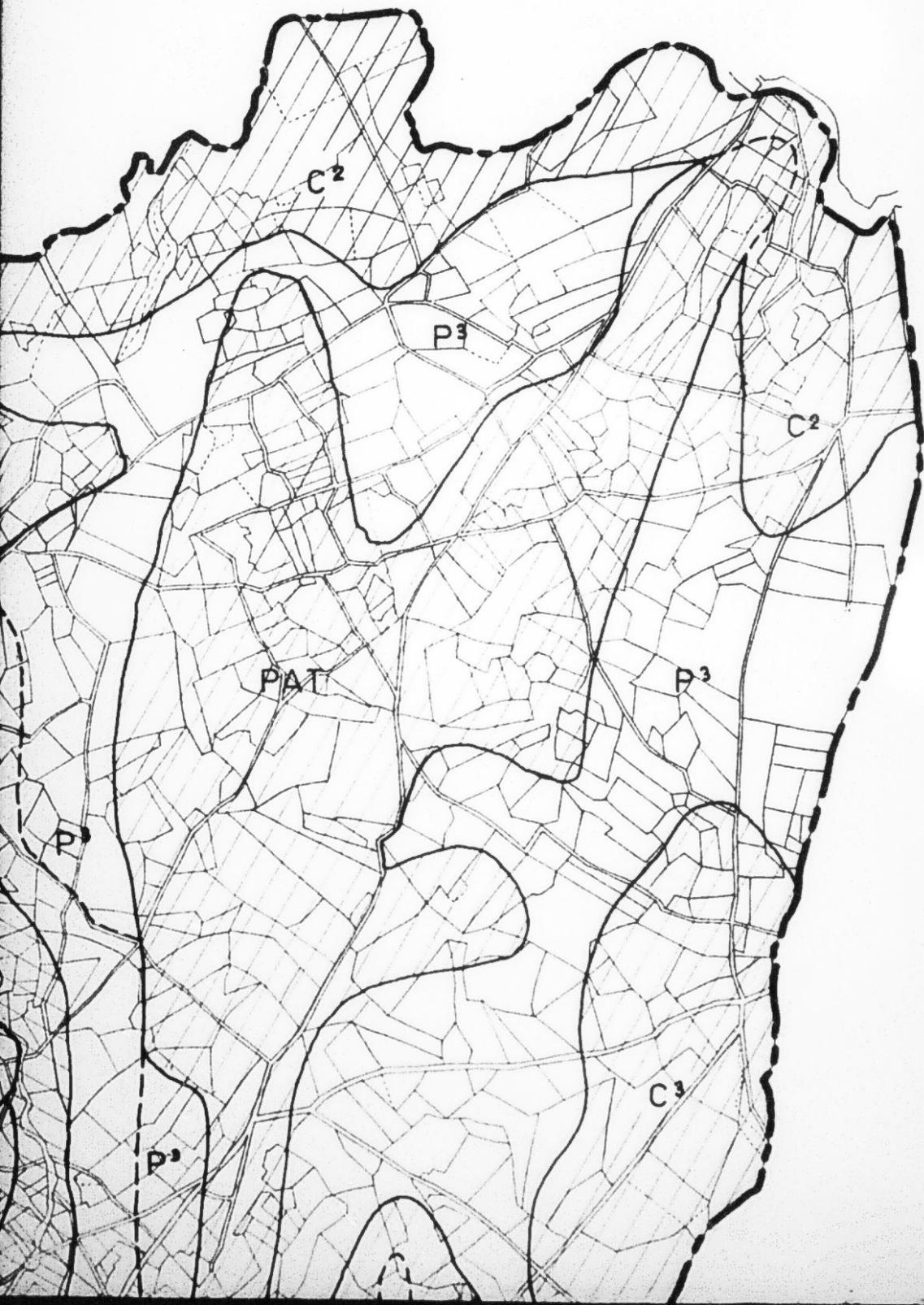
HENCHIR GRIMIT

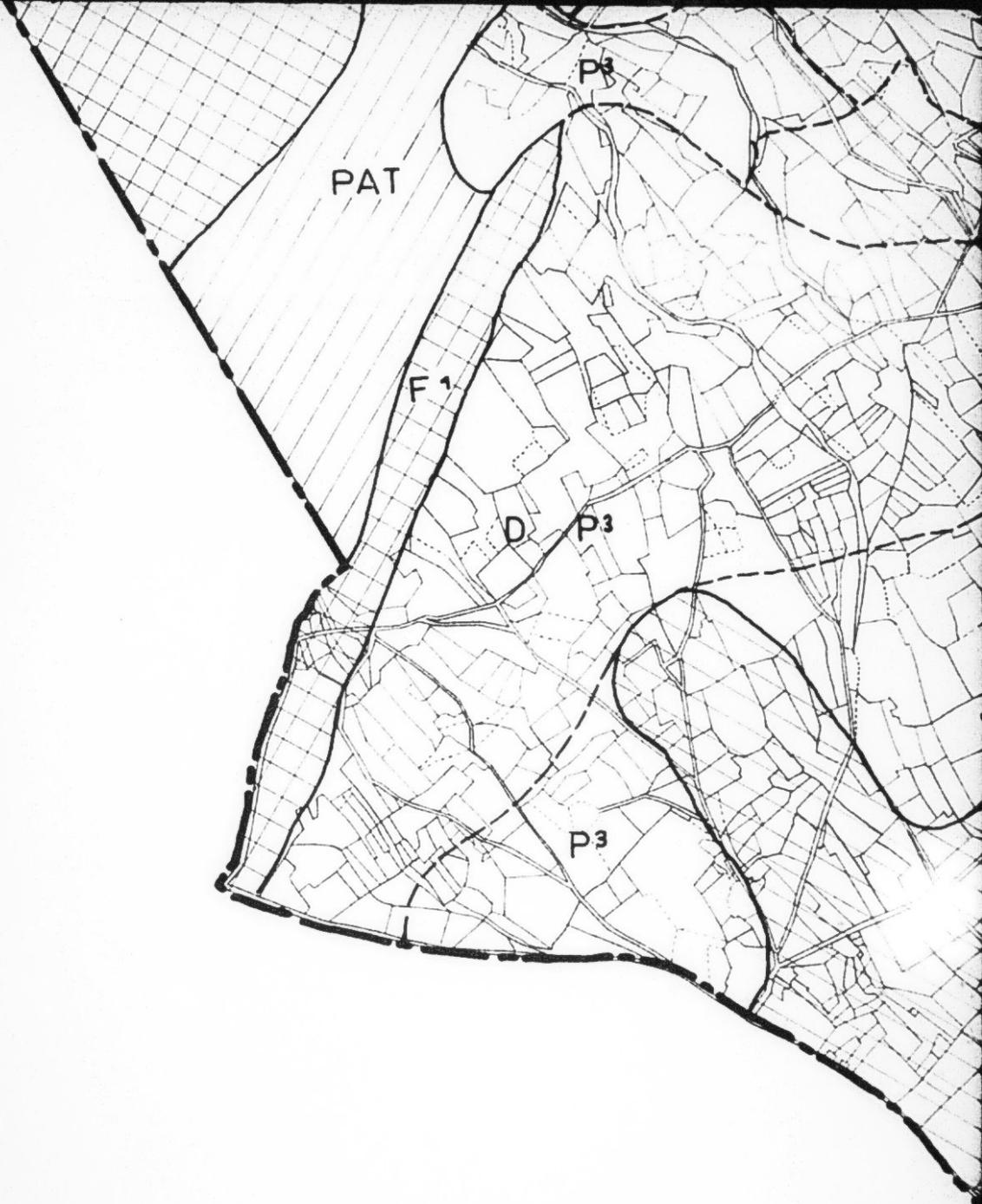
PLAN AGRICOLE

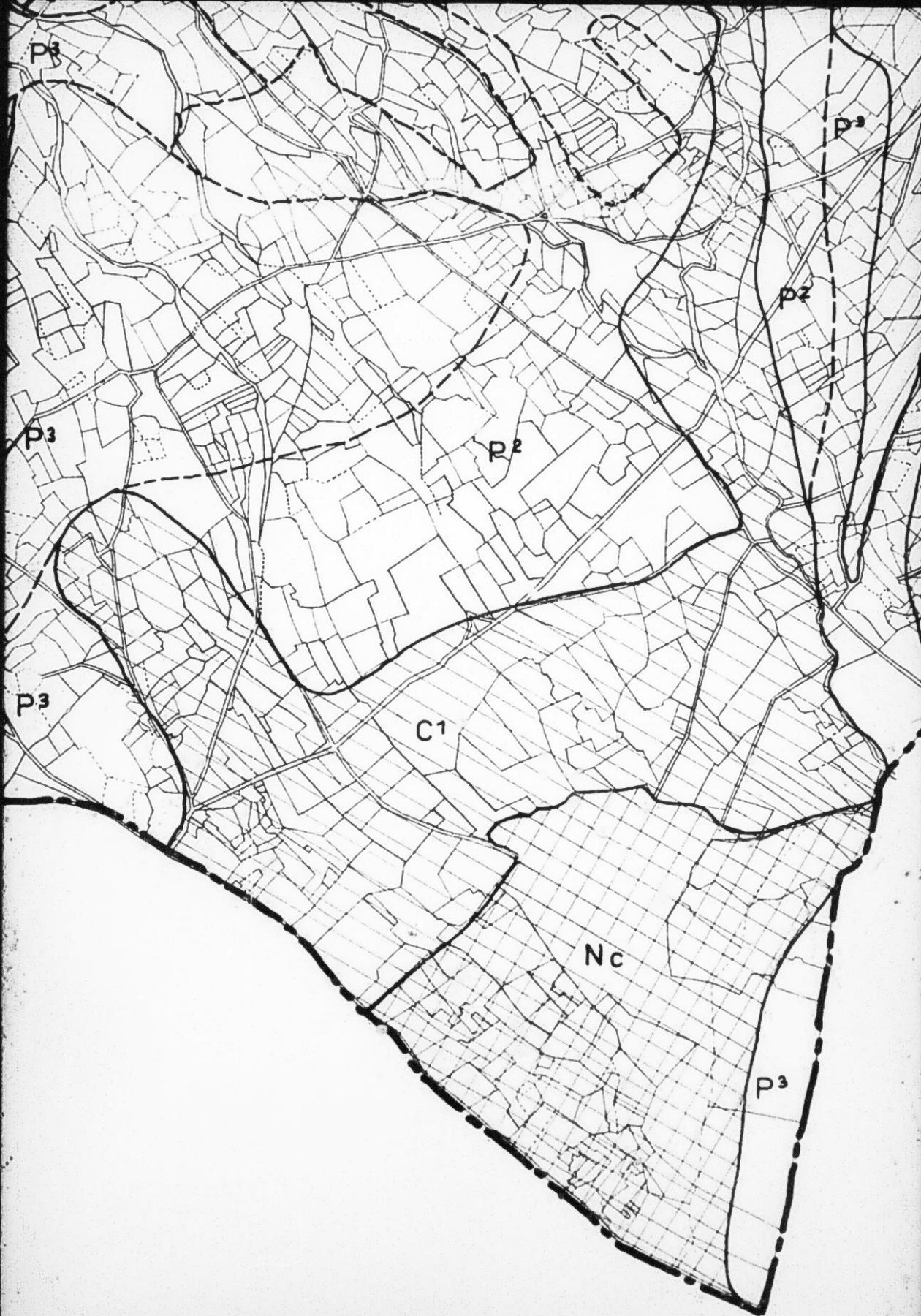
Echelle : 1/20 000

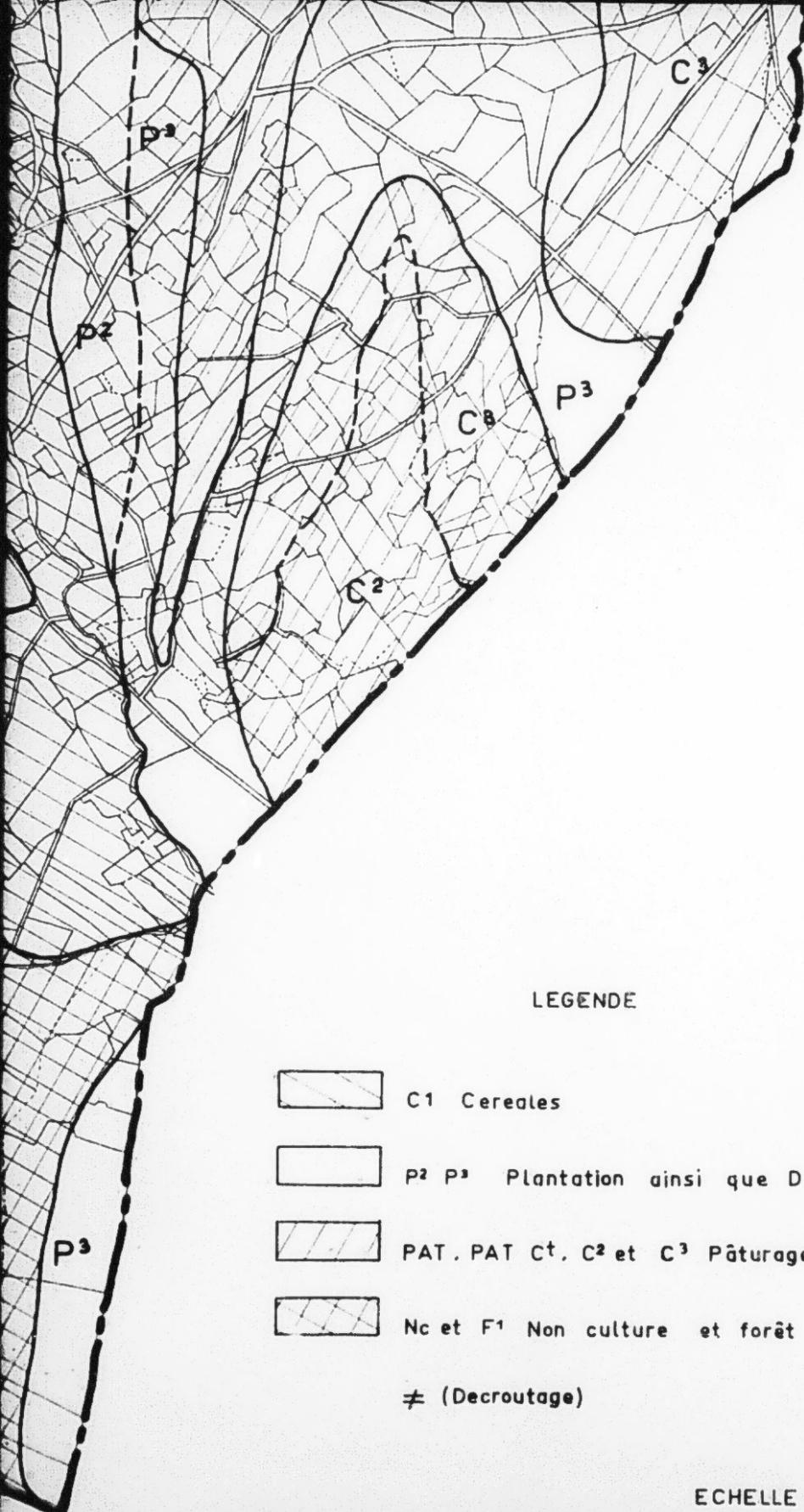




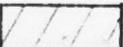








LEGENDE

-  C1 Cereales
 -  P² P³ Plantation ainsi que D P³ ≠
 -  PAT. PAT C¹. C² et C³ Pâturage
 -  Nc et F¹ Non culture et forêt
- ≠ (Decroutage)



SUITE EN

F

2



MICROFICHE N°

30358

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

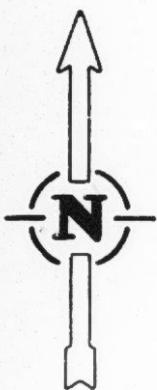
TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

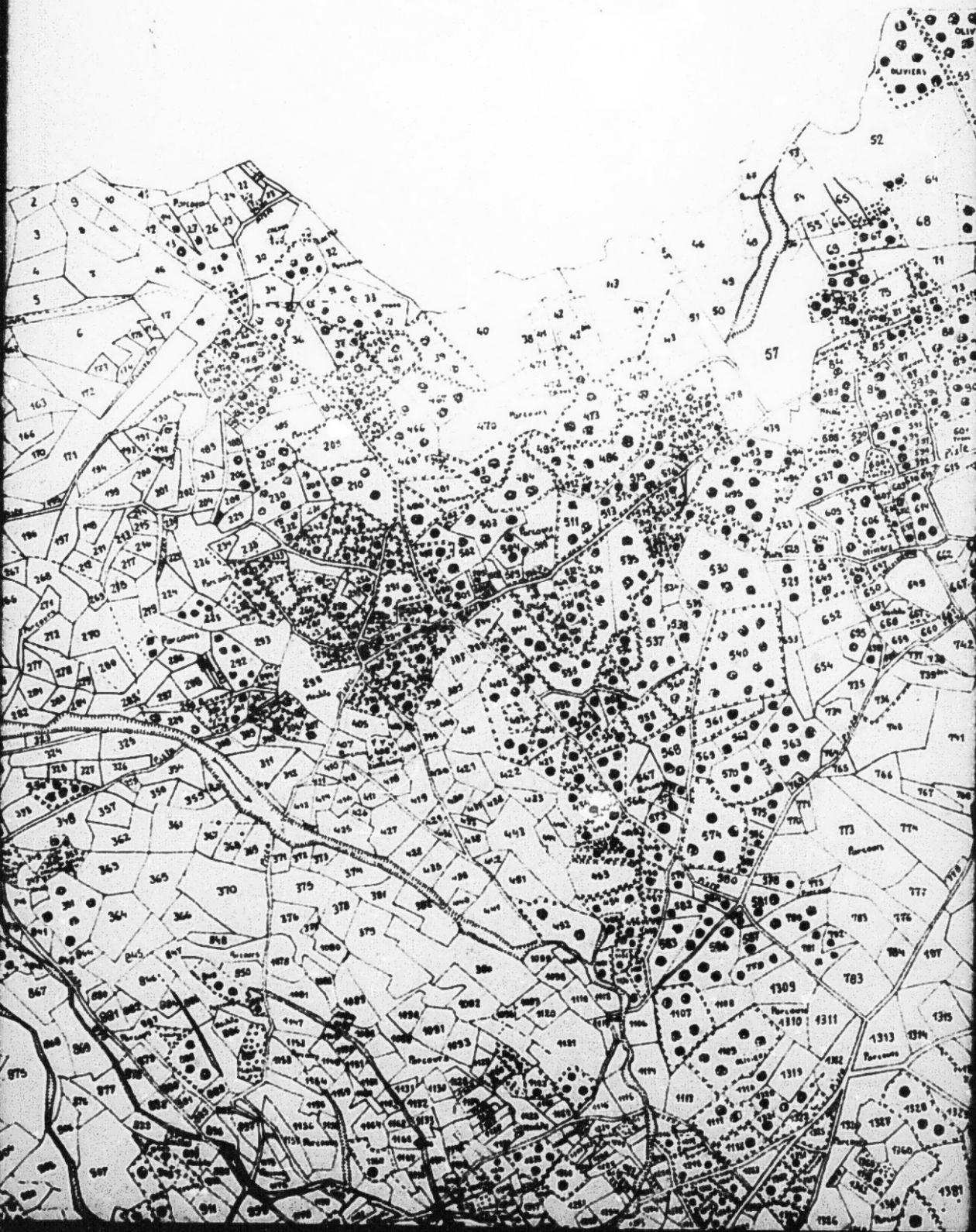
2

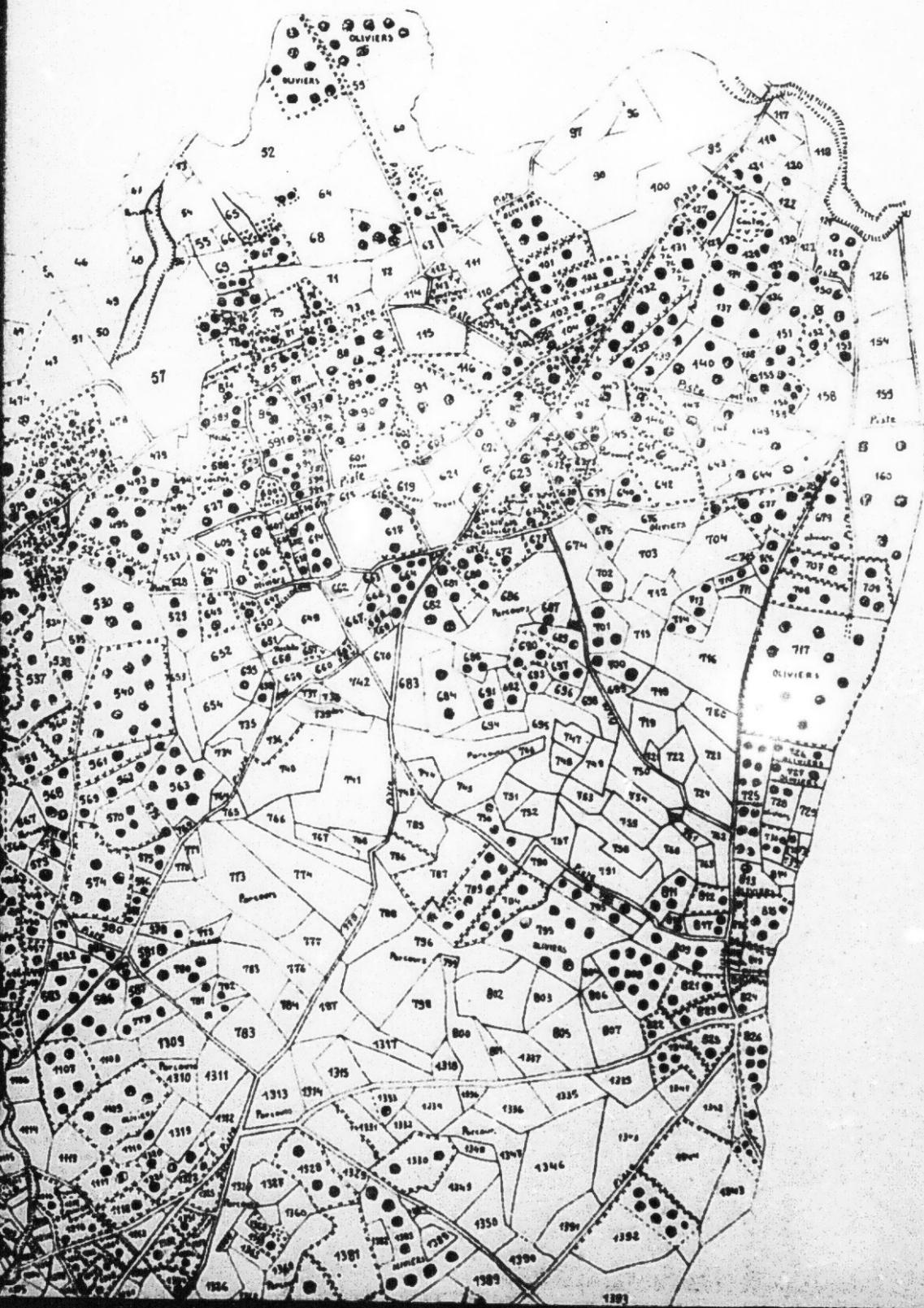


1

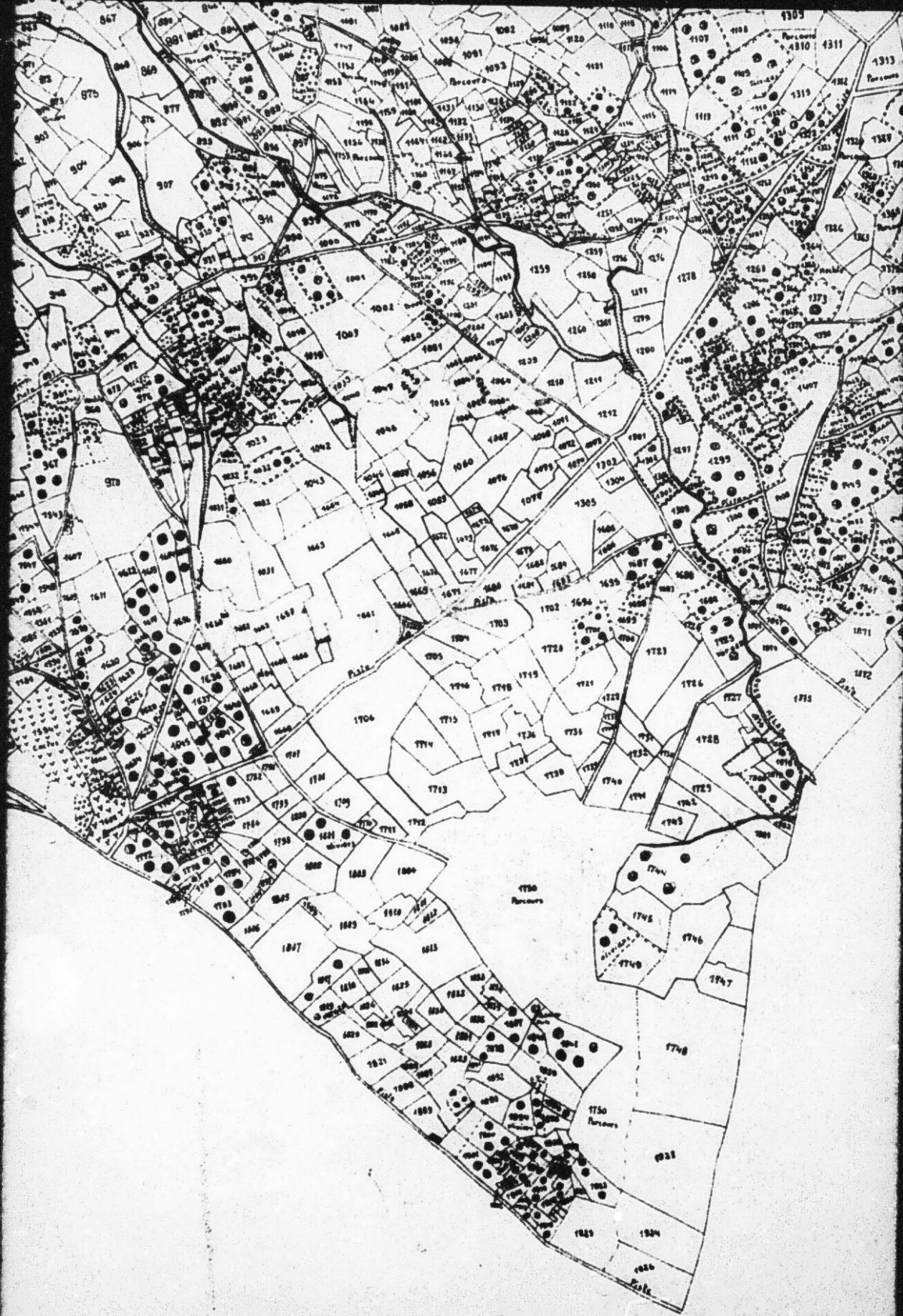
Parcours













FIN

... **62** ...

VUB